



Envoyé en préfecture le 04/08/2023

Reçu en préfecture le 04/08/2023

Publié le 08/08/2023

S'LO

République Française  
ID : 059215903832-20230803-DC\_2023\_086-AU

Département du Nord

## Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V /N.H/ JD

~~N2023-02~~ DC-2023-086

### DÉCISION DU MAIRE

Marché 2023-02

**Objet :** Marché de construction d'un groupe scolaire

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2152-3 et R 2124-3

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu la délibération n°22-17 du 5 avril 2022 créant une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un groupe scolaire et du parc attenant rue Paul Vaillant-Couturier,

Vu la délibération 23-28 du 6 juillet 2023 autorisant m le Maire à signer les marchés et à poursuivre la procédure,

Vu le rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre transmis le 2 août 2023

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché à procédure adaptée pour les lots 1 « gros œuvre charpente façade » lot 4 « menuiseries extérieures-serrurerie » et lot 13 « espaces verts mobiliers extérieurs »

### DÉCIDE

Suite à la négociation, M le Maire est autorisé à attribuer et signer les marchés dans les conditions suivantes :

- Lot 1 : Gros œuvre - charpente - façade avec la société Donnini, située à Hallennes-lez-Haubourdin (59481) pour 4 043 970 euros HT
- Lot 4 : Menuiseries extérieures - serrurerie avec la société Billiet Menuiserie, située à Bierne (59380) pour 1 266 524.60 euros HT
- Lot 13 : Espaces verts - mobiliers extérieurs avec ID Verde, située à Levallois Perret (92300) pour 399 512.22 euros HT

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 03/08/2023

Le Maire,  
Jean-Noël VERFAILLIE



Certifié exécutoire par le Maire  
compte tenu

de sa réception en Sous-

Préfecture le 04/08/2023

et de la publication le 08/08/2023